



Modalités d'inscription

Dépôt des dossiers de candidature auprès de la Cour d'appel par mail(pascale.segrera@justice.fr) du **1^{er} janvier au 15 mars 2025.**

> Contacts :
candice.sassi@univ-amu.fr
alexis.albarian@univ-amu.fr



<https://iej-facdedroit.univ-amu.fr>



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix-Marseille Université



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



Secrétariat général
l'École nationale
de la magistrature



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE



univ-amu

CESU

Initiation aux modes amiables de résolution des différends



sous la direction
pédagogique de
Monsieur Alexis Albarian,
Maître de conférences (AMU)
et Maître Stéphanie Brunengo,
Avocate et Médiatrice
(Barreau d'Aix-en-Provence)



Aix-Marseille
université
Socialement engagée

PROGRAMME DE LA PREPARATION « CESU Initiation aux MARD »

Enseignements pratiques (39H)

> Approche pratique des MARD :

- 6h *La notion de conflit (approche psychologique)*
- 3h *Les techniques de résolution de conflit fondées sur la communication : écoute active, reformulation, questionnement, communication non violente*
- 6h *Les techniques de résolution axées sur la négociation : négociation raisonnée*
- 2h *Les audiences de règlement amiable et l'expertise*
- 2h *La procédure participative : aspect de droit substantiel et de droit procédural et relation avec l'audience de règlement amiable*
- 20h *Tenue des audiences de règlement amiable et mise en situation*

Enseignements théoriques (22H)

> Approche théorique des MARD :

- 3h *Qu'est-ce qu'une politique judiciaire de l'amiable ?*
- 3h *Identification des contentieux « amiables » : le cas du droit des affaires*
- 4h *Modes amiables et procédure civile*
- 3h *Modes amiables en droit de la famille*
- 3h *Modes amiables en droit du travail*
- 3h *L'accord amiable*
- 3h *Processus de médiation (présentation, distinction avec les autres modes amiables)*



CESU Initiation MARD

Aide substantielle à l'endroit des magistrats et des greffiers dans la mise en place des nouvelles procédures relevant de l'amiable telles que l'audience de règlement amiable (ARA) et la Césure.

Pour qui ?

Le CESU s'adresse à tous les magistrats (de l'ordre judiciaire) et les greffiers en exercice dans le ressort de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

Des cours programmés les vendredis
uniquement

De mai à septembre 2025